

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-001015 / 61562332
BOBST MEX SA, 1031 Mex VD
Secteurs / ateliers pour la fabrication des machines Bobst: Secteur de Services, Platines, Barres de pinces, Serrurerie, Bâtis minces et tournage, Magasin Grande Hauteur
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H
01.08.2012–31.07.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-001602 / 50392786
Firmenich SA Usine de Meyrin-Satigny manufacture parfums & arômes,
1217 Meyrin
Département de la maintenance: maintenance des lignes de production des usines Aromes et Parfums
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
8 H
01.06.2012–31.12.2013 (Modification)
- 12-001604 / 50392770
Firmenich SA, 1283 La Plaine
Atelier de production, surveillance et maintenance des lignes de fabrication.
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)
30 H
01.06.2012–30.04.2014 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

9 octobre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail